



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

### SECTION I – Identification du produit chimique et du fabricant

Nom du produit : 8104 ENCRE NOIRE  
Numéro du produit : 201-8104  
Fabricant : Xandex, Inc.  
1360 Redwood Way, Suite A  
Petaluma, CA 94954 États-Unis  
Site Internet : www.xandex.com  
N° d'appel d'urgence : (800) 535-5053 (États-Unis), ou +1 (352) 323-3500 (International)  
Date de la dernière révision : 17 mai 2012  
Utilisation identifiée : Encre de marquage pour semiconducteurs

### SECTION II – Composition/Informations sur les composants

<u>COMPOSANTS</u>	<u>%</u>	<u>N° CAS</u>	<u>INDICATEURS DE RISQUE</u>	<u>SYMBOLES DE DANGER</u>
Diacétone-alcool	11	123-42-2	R11-36	Xi, F
Alcool benzylique	46	100-51-6	R20/22	Xn
Nigrosine	10	8005-02-5	R21/22, R40, R48/24/25	T
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	21	763-69-9	R10	F

### SECTION III – Identification des dangers

Classification NFPA :	Classification HMIS II* :	Classification HMIS III :
Santé : 2	Santé : 2	Santé : 2
Inflammabilité : 2	Inflammabilité : 2	Inflammabilité : 2
Instabilité : 1	Réactivité : 1	Risque matériel : 1
	EPI (protection) : B	EPI (protection) : B

\* HMIS II a été remplacé par HMIS III

Cancérogénicité : NTP - Non OSHA – Non

Effets d'une surexposition :

Yeux : Le contact du produit avec les yeux peut provoquer une irritation. Risque de graves lésions aux yeux.  
Peau : Le contact du produit avec la peau peut provoquer une irritation modérée.  
Inhalation : la vapeur ou le brouillard peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.  
Ingestion : Dangereux si ingéré.

### SECTION IV – Premiers secours

Yeux : Rincer abondamment à l'eau claire. Consulter immédiatement un médecin.  
Peau : Nettoyer avec du savon et de l'eau.  
Inhalation : Amener la victime à l'air frais.  
Ingestion : Si la victime est consciente, lui donner deux verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

### SECTION V – Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction : Agent chimique en poudre, CO<sub>2</sub>, mousse résistant à l'alcool.  
Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Émet des fumées toxiques en cas d'incendie.  
Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie : Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### SECTION VI – Mesures en cas de déversement accidentel

Éliminer toute source d'inflammation. Porter des vêtements et des gants de protection. Absorber la substance au sol à l'aide de vermiculite ou de tout autre matériau absorbant.



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

---

### SECTION VII – Manipulation et entreposage

---

Température d'entreposage : 25°C maximum  
Entreposer à l'abri de la chaleur (ex : canalisations, radiateurs), de toute source d'inflammation et de tout matériau réactif.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**LIRE ATTENTIVEMENT LA FICHE TECHNIQUE AVANT DE MANIPULER CE PRODUIT.**

---

### SECTION VIII – Exposition/Protection individuelle

---

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Protection respiratoire : En cas d'exposition prolongée à de grandes quantités d'encre, porter un appareil de protection respiratoire approprié (certifié MSHA/NIOSH), indispensable en cas de contact avec de fortes concentrations d'agents de contamination de l'air.  
Protection de la peau : Gants résistants aux produits chimiques. Éviter les expositions répétées ou prolongées. Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation.  
Ventilation : Suffisante pour assurer le confort de l'opérateur.

---

### SECTION IX – Propriétés physiques et chimiques

---

Point d'éclair : 44°C  
Odeur : Légère odeur d'alcool  
Apparence : Liquide noir opaque  
Densité : 1,067 (eau = 1)  
Volatilité/Non volatilité (solides) : 78% volatile/22% non volatile

---

### SECTION X – Stabilité et réactivité

---

Stabilité : Stable en conditions normales  
Conditions à éviter : Chaleur et flamme  
Produits de combustion dangereux : CO, CO<sub>2</sub>, oxydes d'azote, peroxydes de stabilité inconnue  
Substances à éviter : Oxydants forts

---

### SECTION XI – Information toxicologique

---

Effets graves :  
Dangereux si ingéré.  
Peut être nocif si inhalé ou absorbé par la peau.  
Provoque une grave irritation des yeux.  
Peut causer une irritation de la peau.  
Peut être irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.  
Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de ce produit n'ont pas été étudiées in extenso.

---

### SECTION XII – Informations écologiques

---

Données non encore communiquées.

---

### SECTION XIII – Conditions relatives à l'élimination

---

Ce combustible doit être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un système de post-combustion et d'épuration. Respecter les réglementations nationales, régionales et locales en vigueur.

---

### SECTION XIV – Informations relatives au transport

---

Classification ONU : Encre d'imprimerie, inflammable, ONU 1210 groupe d'emballage III



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

---

### SECTION XV – Réglementation

---

**Europe :**

X<sub>n</sub> : R22

Dangereux si ingéré.

X<sub>i</sub> : R36/37/38

Irritant pour les yeux, l'appareil respiratoire et la peau.

S26

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.

**Statut RCRA :**

Ne constitue pas un déchet nocif en vertu de la loi RCRA (40 CFR 261).

**Statut CERCLA :**

Non répertorié

**Statut TSCA :**

Réglementé par la loi TSCA

**SARA, Titre III :**

Ce produit ne contient aucune substance chimique toxique soumise aux exigences contenues dans la section 313 (40 CFR 372).

L'indication suivante est obligatoire :

**ATTENTION !!!**

Ce produit peut contenir des traces d'une substance chimique déclarée responsable du cancer par l'État de Californie.

<u>Nom du produit chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% pondéral</u>
Aniline	62-53-3	< .1 %

---

### SECTION XVI – Informations complémentaires

---

Les informations mentionnées ci-dessus sont supposées être exactes, mais ne prétendent pas être exhaustives et sont uniquement données à titre de référence. Se reporter aux conditions générales de vente indiquées au verso de la facture ou du bordereau de marchandises.